

Présents :

Fanget Régis, Antoine Seytre, Sabot Bernard, Trouiller Franck, Berne Bernadette, Francis Berne
Tourny Roseline

Excusés : Oriol Thierry (procuration à Régis Fanget) Patrick Arnaud

Le quorum étant atteint, M. Régis Fanget, Maire, ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2018 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Antoine Seytre

Délibération autorisant des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 - Budget principal

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette délibération

Délibération autorisant des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 - Budget eau et assainissement

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette délibération

Délibération vote des taux d'imposition pour 2019

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition de l'année 2018

Délibération tarifs de l'eau et de l'assainissement, location salle des fêtes et concessions cimetière

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les tarifs de l'année 2018 à savoir : Tarif de l'eau 1.15 euro/ mètre cube, eau à usage agricole 0.42€/mètre cube, assainissement 0.42 euro/ mètre cube, Cimetière 40 euros/mètre carré 15 ans et 60 euros/mètre carré pour 30 ans
Columbarium 200 euros/15 ans ou 300 euros /30 ans. Salle des fêtes 90 euros / jour.

Délibération subventions aux associations Thelis-animation, Détente amitiés, Société de chasse, Souvenir français

Subventions aux associations : Thelis animation 225euros, Détente amitiés 225 euros, société de chasse 225 euros, ADMR 200 euros, souvenir Français 50 euros Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette délibération

Délibération amélioration du réseau d'eau potable - demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Département de la Loire.

Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire une demande de subvention auprès des services de la préfecture et auprès du conseil départemental pour les travaux d'amélioration du réseau d'eau (pose de compteurs intermédiaires 22 991.09 euros HT, pose d'une borne d'incendie 4477.94 euros HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité

Délibération opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mr le Maire informe le conseil municipal que la loi qui prévoit le transfert de compétences doit faire l'objet d'un accord du conseil Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à ce transfert .Cette délibération est votée à l'unanimité

Délibération renouvellement de la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie auprès de la commune de Colombier

La convention existante arrivant à échéance il convient, suite à la demande de notre secrétaire de mairie Mme Hervé, de prolonger sa mise à disposition pour 20 h/semaine auprès de la commune de Colombier. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec la commune de Colombier pour le financement partagé des travaux de voirie du chemin de la Crapaudière

Mr le Maire lit le projet de convention établi avec la commune de Colombier prévoyant un financement de 50% pour chaque commune. Un devis de 22 000 euros HT a été adopté. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Autorisation de demande de subvention

Ce point est rajouté à l'ordre du jour. Mr le Maire demande au conseil de l'autoriser de faire les demandes de subventions sans avoir à attendre l'accord du conseil. Cette démarche permettrait une plus grande rapidité et une meilleure efficacité dans la gestion des dossiers de subvention. Cette possibilité conférée au Maire s'accompagne de l'obligation d'informer le conseil lors du conseil municipal suivant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Questions diverses

Auberge

Mr le Maire évoque les problèmes de la chaudière de l'auberge. L'entreprise Roudon Buniazet viendra effectuer les réparations nécessaires.

Les annonces de candidatures pour la gestion de l'auberge n'ont pas, pour l'instant, permis de trouver un candidat.

Dans le cadre de la procédure de mise en liquidation de Mr Harry Thelis, le liquidateur revendique le matériel de l'auberge (une ordonnance du tribunal valide cette demande). La commune a donc pris contact avec un cabinet d'avocats pour faire respecter la convention signée entre Mr Harry Thelis et la commune et donc de faire appel de cette ordonnance, la plaidoirie devant le tribunal aura lieu fin janvier 2019.

AEP

La société de curage de canalisation AVBL a rendu une expertise confirmant la présence de queues de renard et la contre pente d'un conduit d'évacuation entre la station de traitement et le réservoir des Rochettes. Des devis seront demandés pour envisager la réparation (dossier suivi par la commission AEP).

Appartement communal

Mme ERND Véronique locataire de l'appartement communal a fait savoir qu'elle quitterait les lieux au printemps prochain.

Terrain de Paint Ball

Mr Rouchouze a informé Mr le Maire qu'il envisageait de créer un terrain de paint-ball aux Girauds, il a été conseillé à Mr Rouchouze de prendre contact avec les services de la Communauté de communes pour connaître les formalités obligatoires pour réaliser un tel projet.

Cahier de doléances

Un cahier de doléances est ouvert à la mairie suite à la lettre du Président de la République

Séance levée à 22h00